



# AVIS AU PUBLIC

## Déplacement de la séance du conseil Municipal

**du 06/07/2026 à 20h00.**

Le public est informé que, en raison d'un épisode de chaleur exceptionnelle rendant la salle du conseil municipal de la mairie impropre à la tenue de la séance dans des conditions satisfaisantes pour les membres du conseil et les administrés, la séance du conseil municipal se tiendra exceptionnellement :

**À : la Salle multifonction**

**Au 27 rue de la Ville 60440 Péroly les Gombries**

**Le : 06/07/2026 à 20h00**

Le public est admis à assister aux débats dans les conditions habituelles de publicité des séances, conformément à l'article L. 2121-18 du Code général des collectivités territoriales.

**L'ordre du jour de la séance reste inchangé.**

Fait à Péroly les Gombries, le 01 juillet 2026

Le Maire,

Richard KUBISZ



Richard KUBISZ  
Maire